



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 18 avril 2017

– **18^e** –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Diane Beaudet
 - M. Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Julie Wagner
 - M. Jocelyn Pauzé
- ABSENTE :**
- Mme Mélanie Robinson
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1
 - Mme Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. Martin Ménard, coordonnateur au Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
 - Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels

M. Gérald Provost, coordonnateur de l'Audit interne

Mme Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

Sont reçus : M. Vincent Hamel-Davignon, conseiller syndical de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM)
Employé matricule 197 724 102

Une pause a lieu de 15 h 55 à 16 h 10.

Un huis clos est décrété de 16 h 10 à 16 h 58 pour discussions du point A-29-1806.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Repenser l'école
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Suivi au procès-verbal du 4 avril 2017 » :
 - a) Ligne du temps présentant les différentes étapes lors d'agrandissements ou de constructions
 - b) Lettre d'autorisation pour la démolition d'immeubles scolaires
 - c) Maternelle 4 ans
- retirer l'article suivant :
 - A-33-1052 Service des ressources matérielles – approbation de la suite à donner relativement aux six centres d'éducation populaire locataires dans des immeubles de la Commission scolaire de Montréal
- déplacer l'article suivant à la fin :
 - A-29-1806 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – résiliation du contrat d'engagement et fin du lien d'emploi

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017
 - a) Ligne du temps présentant les différentes étapes lors d'agrandissements ou de constructions
 - b) Lettre d'autorisation pour la démolition d'immeubles scolaires
 - c) Maternelle 4 ans
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Repenser l'école
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-328 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de novembre 2016
- 8- DG-01-332 Direction générale – modifications aux règles d'application relatives à l'admission des élèves prévues à la Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal – critères d'inscription des élèves dans les écoles qui font de la sélection d'élèves (école de quartier offrant un volet particulier et école établie aux fins d'un projet particulier)
- * 9- DG-02-354 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction

- d'établissement scolaire – postes de direction – évaluation finale – année 2016-2017
- * 10- DG-05-147 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – demande d'autorisation d'aliénation auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Société québécoise des infrastructures (SQI) – immeuble n° 418 sis au 4121-4151, 42° Rue (incluant 4120, 43° Rue) – lot n° 2 213 747, cadastre du Québec
- 11- A-10-104 Service de l'organisation scolaire – processus d'attribution des contrats de transport scolaire quotidien pour l'entrée et la sortie des élèves, en vue du renouvellement des contrats de transport scolaire
- 12- A-29-1805 Service de la gestion des personnes du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de poste – modification au plan de l'effectif 2016-2017
- 13- A-31-3153 Service des ressources financières – services professionnels en architecture (qualification) – appel d'offres 24-330P – ouverture de la liste pour une première année
- 14- A-31-3172 Service des ressources financières – école Saint-Grégoire-le-Grand – agrandissement – appel d'offres 25-2401P – attribution d'un contrat
- 15- A-31-3184 Service des ressources financières – école Jeanne-Mance – remplacement des portes et des fenêtres – phase 1 – appel d'offres 25-2403P – attribution d'un contrat
- 16- A-31-3192 Service des ressources financières – travaux de réaménagement fonctionnel à taux horaire – appel d'offres 15-208P – exercice d'une option de renouvellement d'une année
- 17- A-31-3194 Service des ressources financières – inspection, entretien, réparation et remplacement des extincteurs, cabinets d'incendie, boyaux d'incendie et raccords pompier – appel d'offres 15-133P – exercice de la première option de renouvellement d'une année
- 18- A-31-3197 Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les écoles des secteurs Nord, Sud et Ouest – appel d'offres 15-218P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

- 19- A-31-3198 Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air – appel d’offres 15-189P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année
- 20- A-31-3199 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits chimiques d’entretien des tours de refroidissement d’eau – appel d’offres 15-182P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année
- 21- A-31-3200 Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les écoles des secteurs Est et Centre – appel d’offres 15-217P – exercice de la première option de renouvellement d’une année
- 22- A-31-3201 Service des ressources financières – achat de matériel de produits sanitaires pour l’entretien des bâtiments, d’accessoires de conciergerie et de sacs à rebuts – appel d’offres 28-164P – demande d’autorisation et de reconduction d’une entente
- 23- A-31-3202 Service des ressources financières – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal – programme de mécanique automobile – fourniture de cahiers d’exercices – résiliation du contrat
- 24- A-31-3203 Service des ressources financières – achat d’un système de marquage laser UV – École des métiers de l’aérospatiale de Montréal – appel d’offres 27-526A – modification du contrat
- * 25- A-33-1036 Service des ressources matérielles – approbation du bail et des ajustements proposés pour les baux 2017-2018 des huit artistes/artisans locataires du 5643 rue Clark
- 26- A-33-1043 Service des ressources matérielles – plan directeur – réalisation anticipée d’une partie de l’investissement prévu en 2017-2018 dans le cadre de la mesure Maintien de bâtiments
- 27- A-34-2734 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- 28- A-34-2736 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017
- 29- A-34-2738 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

- 30- A-34-2739 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017
- 31- A-34-2741 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017
- 32- A-34-2742 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017
- 33- A-34-2743 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017
- 34- A-34-2746 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017
- 35- A-34-2747 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017
- 36- A-34-2748 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars et avril 2017
- 37- A-34-2749 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars et avril 2017
- 38- A-34-2750 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017
- 39- A-34-2751 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017
- 40- Information :
- * a) A-11-88 Services éducatifs – informations générales concernant les cours d’été 2017 et examens de reprise
- b) A-11-89 Services éducatifs – résultats scolaires à la deuxième étape de l’année 2016-2017 à la formation générale des jeunes
- 41- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 26 avril 2017
- 42- Période réservée aux membres du comité exécutif
- 43- A-29-1806 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – résiliation du contrat d’engagement et fin du lien d’emploi

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 avril 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2017

- a) Ligne du temps présentant les différentes étapes lors d'agrandissements ou de constructions

Le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Bureau des communications, déposera un document à la prochaine séance du comité exécutif. Ce document présentera le processus et les étapes à suivre lors de l'agrandissement ou de la construction d'un établissement scolaire.

- b) Lettre d'autorisation pour la démolition d'immeubles scolaires

La présidente mentionne que le cabinet du ministre s'apprête à transmettre à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) les lettres d'autorisation pour la démolition des écoles Sainte-Bibiane, Sainte-Catherine-de-Sienne et Sainte-Lucie. Ces lettres sont requises en vue de l'obtention des permis de démolition émis par la Ville de Montréal.

Pour sa part, Mme Lucie Painchaud mentionne que la CSDM a reçu la lettre confirmant le montant de 128 M\$ pour les travaux de construction autorisés par le MEES, qui incluent ceux prévus pour les trois écoles ciblées par la démolition.

- c) Maternelle 4 ans

Il est demandé au Service de l'organisation scolaire de présenter un état de situation au regard des inscriptions en classe de maternelle 4 ans afin de voir si la CSDM arrive à répondre à l'ensemble des demandes.

Pour sa part, la présidente rappelle que le besoin en espace diffère lorsqu'une école accueille des maternelles 4 ans à demi-temps et des maternelles 4 ans à temps plein.

Dans le premier cas, un local de classe et un local de service de garde accueillent deux groupes pour la journée. Dans l'autre cas, il faut prévoir un local de classe par groupe pour toute la journée. Mme Catherine Harel Bourdon sensibilisera les partenaires de la CSDM à ce sujet.

4. Affaires nouvelles

a) Repenser l'école

Dans le contexte où le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est en réflexion pour repenser les constructions d'écoles, mais qu'il n'y a pas de précisions sur le moment où les changements seront autorisés, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) souhaite pouvoir disposer d'une marge de manœuvre pour que certains projets puissent avoir une architecture différente.

La présidente mentionne que le tout se ferait dans le respect des espaces disponibles sur les terrains de la CSDM et du budget alloué.

5. Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

Des discussions portent sur le message de l'Alliance qui circule dans les écoles au sujet de sa position au regard de l'inclusion.

La CSDM prépare une réponse qui expliquera le concept de l'école inclusive. Lors de la rencontre du comité de parents, prévue de longue date, la Direction générale abordera la question. La présidente demande à la Direction générale de faire suivre la réponse de la CSDM aux directions d'unité et aux directions d'établissement.

M. Robert Gendron rappelle que la mission de la commission scolaire est de faire réussir le plus grand nombre d'élèves et de les mener à la diplomation. Il ajoute que les différences de point de vue doivent pouvoir conduire à des échanges et à des discussions qui ont pour but de faire avancer la réflexion au profit des élèves.

Pour sa part, Mme Line Lapierre mentionne que les travaux portant sur la politique sur la réussite éducative et sur le plan d'engagement débiteront ce vendredi, avec l'ensemble des directions d'établissement. À cet égard, Mme Diane Beaudet rappelle l'importance d'inclure le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA).

En ce qui concerne le rapport déposé en information et portant sur les résultats scolaires à la deuxième étape de l'année 2016-2017 à la formation générale des jeunes (A-11-89), les discussions ont porté sur l'importance de mettre en place des stratégies visant à faciliter les échanges entre les enseignants ainsi que le partage de pratiques et d'outils. À cet égard, M. Robert Gendron mentionne que la CSDM encourage le transfert d'information et souhaite soutenir les milieux afin de mettre en place des communautés d'apprentissage.

- b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

- c) Qualité de l'air

Une rencontre du comité de vigie sur la qualité de l'air est prévue ce vendredi, le 7 avril.

- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

Une ligne du temps qui montre les étapes à suivre et les délais prévus lors des travaux de construction dans des écoles sera déposée à la prochaine séance du comité exécutif.

Une modification sera apportée au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM 2017-2020 afin d'y inclure l'occupation de l'immeuble Centennale par l'école Saint-Luc pour l'année scolaire 2017-2018, et ce, afin d'y scolariser les élèves de l'accueil.

- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- f) Offre alimentaire

M. Marc Prescott mentionne que l'offre printanière est un franc succès dans les cafétérias des écoles.

Pour sa part, la présidente propose de suivre de près les avis de la Direction de santé publique (DSP) concernant la présence de plomb dans l'eau de la Ville de Montréal. Mme Lucie Painchaud assure qu'un suivi sera fait dans ce dossier et que le comité exécutif en sera informé.

M. Kenneth George souhaite recevoir un comparatif entre les coûts encourus par la CSDM pour l'achat de denrées alimentaires et ceux encourus par les autres commissions scolaires.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017

La première rencontre du comité directeur se tiendra le 27 avril prochain.

6. Rubrique des commissaires-parents

Mme Julie Wagner mentionne que le comité de parents n'est pas en accord avec l'information véhiculée dans le document produit par l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal au sujet de l'inclusion. Elle ajoute que le comité de parents enverra une communication aux présidents des conseils d'établissement pour les informer de la position du comité de parents sur l'inclusion dans les écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Par ailleurs, le comité de parents remet en question l'affichage syndical dans les classes.

7. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de novembre 2016

Document déposé : Rapport DG-01-328 en date du 4 avril 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour le mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour le mois de novembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

8. Direction générale – modification aux règles d'application relatives à l'admission des élèves prévues à la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal – critères d'inscription des élèves dans les écoles qui font de la sélection d'élèves (école de quartier offrant un volet particulier et école établie aux fins d'un projet particulier)*

Document déposé : Rapport DG-01-332 en date du 13 avril 2017
de M^e France Pedneault et de M. Marc Prescott
concernant le sujet en référence

La présidente, Mme Catherine Harel-Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à la prochaine séance du comité exécutif, sous réserve d'une version « A ».

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

1^o de REPORTER l'étude de cette proposition à la prochaine séance du comité exécutif.

- *9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction – évaluation finale – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-354 en date du 6 avril 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *10. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – demande d'autorisation d'aliénation auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Société québécoise des infrastructures (SQI) – immeuble n° 418 sis au 4121-4151, 42^e Rue (incluant 4120, 43^e Rue) – lot n° 2 213 747, cadastre du Québec

Document déposé : Rapport DG-05-147 en date du 6 avril 2017
de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé, sous réserve d'une version « A ».

11. Service de l'organisation scolaire – processus d'attribution des contrats de transport scolaire quotidien pour l'entrée et la sortie des élèves, en vue du renouvellement des contrats de transport scolaire

Document déposé : Rapport A-10-104 en date du 13 avril 2017
de M. Sylvain Sénécal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse du processus d'attribution des contrats de transport scolaire détaillé dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que l'article 297 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit qu'une commission scolaire peut attribuer des contrats de transport scolaire de gré à gré et que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ne vise pas ce type de contrats (art. 3 de la LCOP);

CONSIDÉRANT qu'au 30 juin 2017, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne détiendra plus de contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT l'orientation et les objectifs du mandat de négociation définis par la Commission;

CONSIDÉRANT le niveau d'expertise des transporteurs actuels développé auprès de la clientèle CSDM au fil des années;

CONSIDÉRANT que le niveau de service offert par les entreprises de transport scolaire répond aux attentes du Service de l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT l'article 15 du *Règlement sur le transport scolaire* qui stipule que « la commission ou l'établissement d'enseignement est autorisé, avant de procéder par soumissions publiques, à négocier de gré à gré un contrat avec un transporteur avec lequel il était lié par contrat l'année scolaire précédente pour du transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou minibus »;

CONSIDÉRANT que l'article 292 de la LIP prévoit que le transport des élèves, organisé par une commission scolaire pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes (matin et soir), est gratuit;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du transport est d'avis de mandater un comité pour négocier de gré à gré avec les transporteurs détenant un contrat avec la CSDM en 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) alloue un financement spécifique pour le transport scolaire, via les règles budgétaires du transport scolaire, qui permet à une commission scolaire d'assumer les coûts de transport scolaire quotidien des élèves pour l'entrée et la sortie des classes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le comité de négociation formé du directeur, du coordonnateur et du régisseur du Service de l'organisation scolaire pour mener à bien ces négociations dans le cadre de la négociation des contrats de transport scolaire;
- 2° de MANDATER le comité de négociation pour négocier les conditions applicables à l'octroi des contrats de transport scolaire de gré à gré (transport pour l'entrée et la sortie des classes) aux termes suivants :
 - une négociation de gré à gré avec les transporteurs détenant un contrat avec la CSDM en 2016-2017,
 - pour une durée de cinq ans, soit pour les années scolaires 2017-2018 à 2022-2023;
- 3° de PRÉSENTER les résultats des négociations au comité exécutif, qui est l'instance délégataire pouvant attribuer les contrats de transport scolaire à la CSDM (art. 148 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la CSDM*, R2011-1).

12. Service de la gestion des personnes du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de poste – modification au plan de l’effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1805 en date du 6 avril 2017
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que certains de ces élèves ont besoin d’un soutien spécifique pour assurer leur sécurité et leur santé à l’école;

CONSIDÉRANT que l’école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que certaines écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1, au fonds 6 ou au fonds 7 pour financer ces postes;

CONSIDÉRANT que certaines écoles sont déjà déficitaires et que les dépenses engendrées par ces créations de poste seront assumées par l’équilibre budgétaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 50 %, de technicien en éducation spécialisée à l’école Camille-Laurin et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-124-1-23140-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 60 %, de technicien en éducation spécialisée à l’école Saint-Jean-de-Brébeuf et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-064-7-23140-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 40 %, de technicien en éducation spécialisée à l’école Sainte-Claire et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-009-7-23140-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l’école Charles-Bruneau et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-207-6-23170-167;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 17,8571 %, de technicien en éducation spécialisée à l’école Saint-André-Apôtre et d’IMPUTER la dépense à l’indice 104-119-6-23140-167;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l’école Sainte-Louise-de-Marillac et d’IMPUTER la dépense aux indices 100-010-6-23170-167 (80 %) et 100-010-6-23404-167 (20 %);

- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 60 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Anselme et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-066-6-24221-167;
- 8° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 40 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Mathieu et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-063-7-23140-167;
- 9° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 10° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7413 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Irénée-Lussier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-221-1-23140-167;
- 11° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Irénée-Lussier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-221-6-23404-167;
- 12° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7143 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Irénée-Lussier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-221-1-23410-167;
- 13° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7143 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Irénée-Lussier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-221-6-23404-167;
- 14° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

13. Service des ressources financières – services professionnels en architecture (qualification) – appel d'offres 24-330P – ouverture de la liste pour une première année

Document déposé : Rapport A-31-3153 en date du 7 avril 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de créer un répertoire de firmes d'architectes pour assister la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le maintien, la réhabilitation et la restauration de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, un répertoire de firmes d'architectes a été créé et que 25 firmes y ont été inscrites, le 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que la durée maximale de validité de cette qualification ne peut excéder trois ans;

CONSIDÉRANT l'obligation d'ouvrir annuellement le répertoire;

CONSIDÉRANT que l'estimation du présent appel d'offres en honoraires est de 7 500 000 \$ annuellement, à répartir parmi les firmes qualifiées;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions a été effectuée par un comité de sélection constitué de représentants du Service des ressources matérielles et d'un membre externe architecte, au regard des critères d'évaluation de la qualité prévus à l'appel d'offres et conformément à ce qui est prévu à l'article 23 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la première réouverture de la banque d'architectes, 29 firmes se sont procurées les documents et 23 firmes ont remis une soumission admissible et conforme;

CONSIDÉRANT que huit firmes additionnelles ont obtenu une note acceptable pour se qualifier à ce répertoire de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'AJOUTER le nom des huit firmes ci-dessous au répertoire existant de firmes d'architectes pour assister la CSDM dans sa mission de maintenir, de réhabiliter et de restaurer ses bâtiments, et ce, jusqu'au 11 janvier 2019 :

Beaupré, Michaud et Associés, architectes,
Jutras Architecture inc.,
Menkès, Shooner, Dagenais, Létourneaux, architectes,
Ouellet Architecte inc.,
Rubin & Rotman inc.,
Ruccolo + Faubert architectes inc.,
Vincent Leclerc architecte inc.,
Yelle, Maillé et Associés architectes inc.

14. Service des ressources financières – école Saint-Grégoire-le-Grand – agrandissement – appel d'offres 25-2401P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3172 (version corrigée) en date du 18 avril 2017 de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'agrandissement à l'école Saint-Grégoire-le-Grand;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l'ajout d'espace seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace Plan quinquennal d'investissement – 2014-2024, lot 4;

CONSIDÉRANT que les diverses interventions effectuées en cours de projet seront assumées par la mesure 50621 (Maintenance des bâtiments 2017-2018) et que ces travaux seront inscrits au budget d'investissement 2017-2018 de la CSDM;

CONSIDÉRANT que, si des dépenses supplémentaires s'avèrent nécessaires au-delà de la disponibilité projetée pour la portion ajout d'espace du projet, le financement complémentaire devra provenir du budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 5 886 119 \$ plus taxes à l'entrepreneur *9160-5180 Québec inc. (Hulix Construction)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement à l'école Saint-Grégoire-le-Grand;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école Jeanne-Mance – remplacement des portes et des fenêtres – phase 1 – appel d'offres 25-2403P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3184 en date du 4 avril 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des portes et des fenêtres – phase 1 à l'école Jeanne-Mance;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R0211-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments qui a été prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM, qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 2 087 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Genfor ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des portes et des fenêtres – phase 1 à l'école Jeanne-Mance;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – travaux de réaménagement fonctionnel à taux horaire – appel d'offres 15-208P – exercice d'une option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3192 en date du 3 avril 2017
de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 7 juin 2016 à *GSF Canada inc.*, *Le Groupe St-Lambert*, *Les Constructions Serbec inc.*, *Mofax Électrique ltée* et *Pincor ltée* pour une période d'une année (7 juin 2016 au 6 juin 2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie d'une option de renouvellement d'une année, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler immédiatement l'entente pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 25 % par le budget de fonctionnement et à 75 % par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *GSF Canada inc., Le Groupe St-Lambert, Les Constructions Serbec inc., Mofax Électrique ltée et Pincor ltée* ont été consultées et acceptent de renouveler l'entente pour une année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur totale de 2 841 135,41 \$ plus taxes à *GSF Canada inc., Le Groupe St-Lambert, Les Constructions Serbec inc., Mofax Électrique ltée et Pincor ltée* pour les travaux de réaménagement fonctionnel, pour une année additionnelle de renouvellement, du 7 juin 2017 au 6 juin 2018.

17. Service des ressources financières – inspection, entretien, réparation et remplacement des extincteurs, cabinets d'incendie, boyaux d'incendie et raccords pompier – appel d'offres 15-133P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3194 en date du 30 mars 2017
de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 24 mai 2016 à *Équipement d'incendie Globe inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 45 % de la dépense engagée sera imputée au budget de fonctionnement (indice comptable 255-541-1-66000-521) alors que 55 % de la dépense sera assumée par le budget d'allocation de base pour les investissements du Service des ressources matérielles (indice comptable 260-xxx-1-62705-430);

CONSIDÉRANT que *Équipement d'incendie Globe inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 64 448,55 \$ plus taxes à *Équipement d'incendie Globe inc.* pour l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement des extincteurs, cabinets d'incendie, boyaux d'incendie et raccords pompier, pour une année additionnelle de renouvellement, du 24 mai 2017 au 23 mai 2018.

18. Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les écoles des secteurs Nord, Sud et Ouest – appel d'offres 15-218P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3197 en date du 7 avril 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, trois contrats d'une année ont été attribués le 21 avril 2016 à *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité d'exercer deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler ces ententes pour une première année additionnelle;

CONSIDÉRANT que *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.* accepte d'exercer l'option de renouvellement d'une première additionnelle aux mêmes conditions et aux mêmes prix, pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les écoles des secteurs Nord, Sud et Ouest;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat de 95 340 \$ plus taxes à *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.*, pour le nettoyage des vitres et des fenêtres des écoles du Secteur Nord, pour une première année de renouvellement débutant le 11 mai 2017;

- 2° d'ACCORDER un contrat de 87 129 \$ plus taxes à *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.*, pour le nettoyage des vitres et des fenêtres des écoles du Secteur Ouest, pour une première année de renouvellement débutant le 11 mai 2017;
- 3° d'ACCORDER un contrat de 61 683,72 \$ plus taxes à *Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.*, pour le nettoyage des vitres et des fenêtres des écoles du Secteur Sud, pour une première année de renouvellement débutant le 11 mai 2017.

19. Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air – appel d’offres 15-189P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année

Document déposé : Rapport A-31-3198 en date du 5 avril 2017
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 6 juillet 2015 à *Bercoil inc.* pour une période d’une année (2015-2016);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoit la possibilité d’exercer deux options de renouvellement d’une année chacune, avec l’accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première année de renouvellement viendra à échéance le 5 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente pour une deuxième année additionnelle;

CONSIDÉRANT que la répartition des dépenses engagées seront assumées par la mesure 50624 – Réfection et transformation des bâtiments du budget d’investissement de la CSDM, par le budget de fonctionnement du Bureau de l’entretien des bâtiments, des systèmes mécaniques, de la gestion de l’énergie et exploitation et par le budget de l’entretien des immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT que *Bercoil inc.* accepte d’exercer l’option de renouvellement d’une deuxième année aux mêmes conditions et aux mêmes prix, pour l’entretien et la réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d’une valeur de 945 897 \$ plus taxes à *Bercoil inc.*, pour le démarrage, l’entretien et la réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air, pour une deuxième année de renouvellement, et ce à compter du 6 juillet 2017.

20. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits chimiques d’entretien des tours de refroidissement d’eau – appel d’offres 15-182P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année

Document déposé : Rapport A-31-3199 en date du 5 avril 2017
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 4 mai 2015 à *Solomech inc.* pour une période d’une année (2015-2016);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoit la possibilité d’exercer deux options de renouvellement d’une année chacune, avec l’accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente pour une deuxième année additionnelle;

CONSIDÉRANT que la répartition des dépenses engagées seront assumées par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Solomech inc.* accepte d’exercer l’option de renouvellement d’une deuxième année aux mêmes conditions et aux mêmes prix, pour la fourniture sur demande de produits chimiques d’entretien des tours de refroidissement d’eau;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACORDER un contrat d’une valeur de 42 004 \$ plus taxes à *Solomech inc.*, pour la fourniture sur demande de produits chimiques d’entretien des tours de refroidissement d’eau, pour une deuxième année de renouvellement, et ce à compter du 2 mai 2017.

21. Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les écoles des secteurs Est et Centre – appel d’offres 15-217P – exercice de la première option de renouvellement d’une année

Document déposé : Rapport A-31-3200 en date du 7 avril 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, deux contrats ont été attribués à *Lavage de vitre Lanaudière (9279-5624 Québec inc.)*, le 18 avril 2016, pour une période d’une année;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoit la possibilité d’exercer deux options de renouvellement d’une année chacune, avec l’accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente pour une première année additionnelle;

CONSIDÉRANT que *Lavage de vitre Lanaudière (9279-5624 Québec inc.)*, accepte d'exercer l'option de renouvellement d'une deuxième année aux mêmes conditions et aux mêmes prix, pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les écoles des secteurs Est et Centre;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 83 334,60 \$ plus taxes à *Lavage de vitre Lanaudière (9279-5624 Québec inc.)*, pour le nettoyage des vitres et des fenêtres des écoles du Secteur Est, pour une première année de renouvellement débutant le 11 mai 2017;
- 2° d'ACCORDER un contrat de 111 628,70 \$ plus taxes à *Lavage de vitre Lanaudière (9279-5624 Québec inc.)*, pour le nettoyage des vitres et des fenêtres des écoles du Secteur Centre, pour une première année de renouvellement débutant le 11 mai 2017.

22. Service des ressources financières – achat de matériel de produits sanitaires pour l'entretien des bâtiments, d'accessoires de conciergerie et de sacs à rebuts – appel d'offres 28-164P – demande d'autorisation et de reconduction d'une entente

Document déposé : Rapport A-31-3201 en date du 12 avril 2017
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, du matériel de conciergerie aux services et établissements concernés durant deux années, en conformité à la *Politique de gestion et d'attribution de contrat (P2013-1)*;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP)* et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)* a été respectée;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'à le Service des ressources matérielles de procéder à un achat massif de matériel de conciergerie pour les besoins des écoles;

CONSIDÉRANT que le montant estimé pour cet achat massif, conjugué aux dépenses courantes des établissements pour le matériel de conciergerie, dépasse l'engagement initial de l'entente pour l'acquisition de ces biens;

CONSIDÉRANT que l'entente avec *Le Groupe Dissan inc.* pour l'acquisition de matériel de conciergerie prévoit une option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande matériel de conciergerie au *Groupe Dissan inc.*, d'une valeur estimée à 660 796,85 \$ plus taxes, pour une année de renouvellement débutant le 19 avril 2017;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à procéder à l'achat de matériel de conciergerie pour les besoins des écoles pour un montant maximum estimé à 740 578,63 \$ plus taxes;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – programme de mécanique automobile – fourniture de cahiers d'exercices – résiliation du contrat

Document déposé : Rapport A-31-3202 en date du 7 avril 2017
de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le contrat à commandes de gré à gré 27-495D a été attribué le 31 mars 2015 aux *Éditions Reynald Goulet inc.* pour la fourniture de cahiers d'apprentissage de mécanique automobile (5298);

CONSIDÉRANT que ce contrat, d'une durée initiale de deux années, est assorti de trois options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que les options de renouvellement s'exercent automatiquement à moins de transmettre un avis de non renouvellement au plus tard le 30 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'une première option de renouvellement a été exercée automatiquement le 30 avril 2016 et que la deuxième option de renouvellement sera exercée elle aussi, le 30 avril 2017, à moins d'avis contraire transmis au fournisseur;

CONSIDÉRANT que le programme de mécanique automobile sera changé d'ici cinq ans;

CONSIDÉRANT que la quantité déjà achetée de collections est suffisante pour couvrir les besoins pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de se procurer des guides d'apprentissage qui seront désuets lorsqu'ils seront requis pour répondre à la clientèle future;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RÉSILIER le contrat de gré à gré avec *Les Éditions Reynald Goulet inc.* pour la fourniture de cahiers d'apprentissage pour le module de mécanique automobile;
- 2° de TRANSMETTRE à ce fournisseur l'avis de résiliation avant le 30 avril 2017.

24. Service des ressources financières – achat d'un système de marquage laser UV – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal – appel d'offres 27-526A – modification du contrat

Document déposé : Rapport A-31-3203 en date du 12 avril 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation avait été publié pour l'achat d'un système de marquage laser UV afin de répondre aux besoins de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM), selon le rapport d'information du 2 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été attribué à *Laselec inc.*, au montant de 99 990 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la mise à jour demandée sur l'appareil de marquage laser UV représente un coût de 17 098,80 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le coût de l'appareil de marquage laser UV et de la mise à jour représente un coût total de 117 088,80 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'article 102 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*, toute dépense excédant 110 000 \$ pour les contrats d'approvisionnements de moins de 100 000 \$ doit être autorisée par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT que la dépense reliée à cette mise à jour sera imputée au budget de fonctionnement de l'EMAM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un ajout au contrat conclu avec la compagnie *Laselec inc.*, pour la mise à jour du système de marquage laser UV, pour un montant de 17 098,80 \$ plus taxes.

*25. Service des ressources matérielles – approbation du bail et des ajustements proposés pour les baux 2017-2018 des huit artistes/artisans locataires du 5643 rue Clark

Document déposé : Rapport A-33-1036 en date du 7 avril 2017 de
Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

26. Service des ressources matérielles – plan directeur – réalisation anticipée d’une partie de l’investissement prévu en 2017-2018 dans le cadre de la mesure Maintien de bâtiments

Document déposé : Rapport A-33-1043 (version corrigée) en date du 27 mars 2017 de M. Phillip-Alexandre Beaulieu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, devant l’ampleur du déficit de maintien du parc immobilier de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), dans une optique de gestion responsable des risques, il est parfois nécessaire de réaliser certains projets d’investissement de façon anticipée;

CONSIDÉRANT qu’afin de réaliser les projets les plus pressants, le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) autorise la permutation de projets du plan directeur de la CSDM, en lien avec des crédits non dépensés de la mesure pour le maintien des actifs immobiliers (50620), mais que dans le cas présent, les projets qui doivent être réalisés rapidement seront financés en tout ou en partie par des allocations qui concernent l’année budgétaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT que, pour l’année 2017-2018, étant donné les règles budgétaires et les engagements financiers du Plan québécois des infrastructures, les sommes qui seront allouées dans le cadre de la mesure 50620 seront vraisemblablement suffisantes pour couvrir le coût des projets dont fait état le présent rapport;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a établi une liste de projets qui doivent être réalisés à brève échéance et que le report de certains d’entre eux pourrait compromettre la continuité des services et ainsi empêcher la CSDM de remplir pleinement ses obligations éducatives à la rentrée scolaire 2017 (annexe B du présent rapport);

CONSIDÉRANT que, dans la poursuite des objectifs de résorption du déficit de maintien, le Service des ressources matérielles évolue constamment pour se doter de la structure et de l’effectif lui permettant de réaliser plus rapidement ses projets et de gérer plus efficacement le risque associé à la détérioration des bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 22 de la séance du 26 octobre 2016 du Conseil des commissaires, l'élaboration des plans et devis de projets prioritaires programmés en 2017-2018 pouvait être réalisée dès 2016-2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette même résolution, sous réserve de l'approbation préalable du comité exécutif, le Service des ressources matérielles peut actualiser l'étendue des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation 2016-2017 ou réaliser d'autres projets prioritaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à initier le processus d'appels d'offres publics pour les projets énumérés à l'annexe B du présent rapport, en vue d'amorcer les travaux dès que possible;
- 2° de MANDATER la Direction générale pour transmettre au MEES une lettre relativement à la présente démarche, lorsque la programmation 2017-2018 sera actualisée dans le cadre du processus budgétaire de juin 2017.

27. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2734 en date du 24 mars 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2736 en date du 24 mars 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2738 en date du 28 mars 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2739 en date du 29 mars 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2741 en date du 31 mars 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2742 en date du 31 mars 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2743 en date du 31 mars 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017

Document déposé : Rapport A-34-2746 en date du 6 avril 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2747 en date du 6 avril 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars et avril 2017

Document déposé : Rapport A-34-2748 en date du 11 avril 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour les mois de mars et d'avril 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour les mois de mars et d'avril 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

37. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars et avril 2017

Document déposé : Rapport A-34-2749 en date du 11 avril 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour les mois de mars et d’avril 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d’APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour les mois de mars et d’avril 2017, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

38. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2750 en date du 11 avril 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d’APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2017, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

39. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017

Document déposé : Rapport A-34-2751 en date du 11 avril 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’avril 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

40. Information

- a) A-11-88 Services éducatifs – informations générales concernant les cours d'été 2017 et examens de reprise
- * b) A-11-89 Services éducatifs – résultats scolaires à la deuxième étape de l'année 2016-2017 à la formation générale des jeunes

41. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 26 avril 2017

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 avril 2017 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 avril 2017.

42. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

43. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – résiliation du contrat d'engagement et fin du lien d'emploi

Document déposé : Rapport A-29-1806 en date du 11 avril 2017 de M^c Louis Bellerose concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la preuve recueillie, notamment les 13 et 16 janvier 2017, a démontré que l'employé ayant le matricule 197 724 102 a effectué des activités incompatibles avec sa condition physique alléguée;

CONSIDÉRANT que la preuve a démontré que l'employé concerné a induit en erreur le médecin traitant mandaté par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ainsi que les représentants de la CSDM en fournissant des renseignements inexacts en lien avec son état de santé allégué et ses activités quotidiennes dans le but d'obtenir sans droit des avantages prévus à la convention collective;

CONSIDÉRANT le préjudice financier pour la CSDM des fausses déclarations de l'employé concerné, soit le versement sans droit de prestations d'assurance-salaire;

CONSIDÉRANT que, par les manquements reprochés à l'employé concerné, le lien de confiance entre la CSDM et cet employé est irrémédiablement rompu;

CONSIDÉRANT que l'employé concerné a été relevé temporairement et sans traitement de ses fonctions depuis le 20 mars 2017;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° d'AUTORISER la résiliation du contrat d'engagement et la fin du lien d'emploi de l'enseignant pour inconduite à compter du 18 avril 2017.

La séance est levée à 17 heures.